Artisans suisses du fromage

Solution sectorielle FROMARTE
Modèle énergétique

François Miéville

13 décembre 2022

Convention internationale sur le climat (CCNUCC)

But :

- Réduction de 20% des gaz à effet de serre par rapport à 1990

Mesure:

- Taxe sur le CO_2

Les entreprises peuvent être exemptées de la taxe sur le CO_2 si elles s'engagent à réduire leurs émissions de CO_2.

Modèle énergétique de FROMARTE

Une solution est proposée pour le secteur de la transformation artisanale du lait en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

- Un groupe d'entreprises doit s'engager ensemble (100T CO_2/an)
- Chaque entreprise reçoit un objectif de réduction

Contrepartie :

- Remboursement partiel de la taxe

Permet aux petites entreprises de se faire exempter de la taxe sur le CO_2.

Déroulement:

- Les données de consommation d'énergie des entreprises sont collectées
- La taxe sur le CO_2 payée est remboursée chaque année
- Un système de bonus-malus compense les différentes évolutions des entreprises
- Objectif de réduction commun
- Aucune nouvelle entreprise ne peut être admise dans le groupe
- Personne ne peut non plus quitter le modèle Énergie

Période d'engagement actuelle

- Période d'engagement 2013-2020 a été prolongée d’un an
- Après le non du peuple à la nouvelle loi sur le CO_2 , prolongement jusqu'à fin 2024

Les obligations de réduction et donc les remboursements des taxes sur le CO_2 se poursuivent jusqu'en 2024.

Période d'engagement futur

- La prochaine période d'engagement court du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030
- Un projet révisé de loi sur le CO_2 pour la période à partir de 2025 est disponible

Groupe actuels

- 304 entreprises, réparties en 4 groupes
- Un 5ème groupe a été créé en été 2022

Un guide d'efficacité énergétique a été créé afin de donner des pistes de réduction de CO_2 aux entreprises.

Mesures prises pour une réduction des émissions

- Remplacement du brûleur et/ou de la chaudière
- Récupération de chaleur du compresseur de froid ou d'eau glacée, pour le préchauffage de l'eau
- Réseau de chauffage à distance avec du bois
- Nouveau compresseur pour l'eau glacée
- Installations de panneaux photovoltaïque
- Installation d'un biogaz en relation avec la porcherie (production d'électricité et récupération de la chaleur pour préchauffer l'eau)
- Isolation des bâtiments, conduites, portes et fenêtres

➔ 2ème version du guide est en élaboration avec des exemples de fromageries qui ont passé au bois

Utilisation du guide: du bilan énergétique à l'offre
(chapitres 1.3.2, p. 8 ss)

Détermination des besoins en énergie

- Annexe 1
- Exemples d'utilisation d'énergie au chapitre 1.4.2

Détermination des mesures avec potentiel d'économie → **Calcul des investissements possibles**

- Résumé au chapitre 2.1
- Propositions et mesures, y compris estimation grossière des coûts, chapitres 2 – 4
- Bases de calcul au chapitre 1.2

2c: Demande d'offre / estimation de coût grossière

- Définition précise des exigences
- Demander 2 offres!
- Appréciation des offres

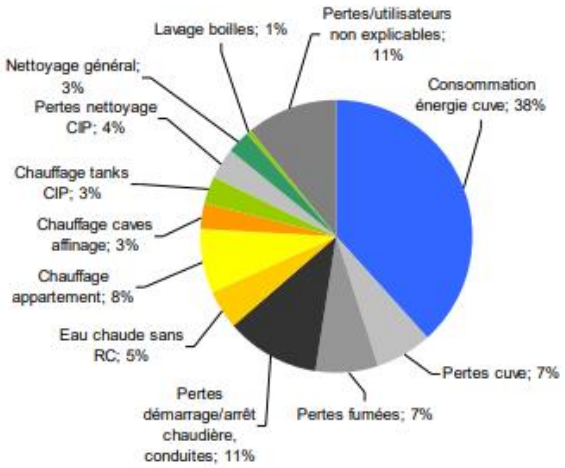

Mesures prises pour diminuer la consommation de l'eau en fromagerie

- Utiliser un diamètre de conduite le plus petit possible
- Réduire au minimum la longueur des conduites
- Prévoir idéalement un seul CIP pour l'ensemble de la fromagerie
- Eviter l'installation de grand tank qui nécessite beaucoup d'eau pour le nettoyage

Merci de votre attention

Questions ?